

BULLETIN A REMPLIR ET A ADRESSER AVEC VOTRE OU VOS CHEQUE(S).

A Pour plus de souplesse, vous pouvez **opter pour le paiement en 2 fois**, avec envoi de 2 chèques.

Le 1^{er} sera encaissé à réception, le second à convenance (vous préciserez le mois d'encaissement au verso du chèque mais au plus tard le 15 décembre de l'année en cours).

A QUI ADRESSER VOTRE COTISATION ?

Etablissez votre (vos) chèque(s) à l'ordre de :
Et expédiez-le(s) avec ce bulletin rempli à cette adresse :

SNICAC**Permanence SNICAC
DTI**1, avenue du Dr Maurice Grynfolgel - BP 53584
31035 TOULOUSE CEDEX 1**NOM, PRENOM :****CORPS :****SERVICE ET LIEU D'AFFECTATION :****TEL. BUREAU :****COURRIEL** (pour ceux qui ne sont pas dans la base AMELIA) :**ADRESSE PERSONNELLE** (pour l'envoi de certains courriers du syndicat) :**BARÈME DES COTISATIONS 2012****COUPLE D'ADHERENTS : le montant de la deuxième cotisation est à demi tarif !**

REMUNERATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE	IMPACT FISCALITE (66%)	
		REDUCTION D'IMPOT EN 2012	COUT NET
De 2000 à 3000 euros	100 €	66 €	34 €
De 3001 à 4000 euros	140 €	92 €	48 €
De 4001 à 5000 euros	200€	132 €	68 €
De 5001 à 6000 euros	250€	165 €	85 €
Au delà de 6000 euros	290 €	191 €	99 €

COTISATION ANNUELLE : 80 euros – (Coût net : 27 €)

P Pour la première année d'adhésion au syndicat

P **Pour les agents de moins de 35 ans**

P Pour les retraités

Les cotisations représentant la seule ressource du syndicat, elles sont à verser **si possible** dès le début de l'année.

Le SNICAC vous rappelle que **la cotisation comprend également une assurance juridique couvrant vos litiges éventuels avec l'administration dans le cadre de votre activité professionnelle.**

Par ailleurs une attestation fiscale vous sera transmise par le trésorier début 2013 pour joindre à votre déclaration des revenus 2012. Les 2/3 de votre cotisation seront ainsi déduits de votre impôt sur les revenus de 2012.

Pour tout savoir sur le SNICAC et les dossiers en cours, retrouvez-nous sur : www.snicac.org